Nations Unies E/CN.6/2006/NGO/19

Conseil économique et social

Distr. générale
24 janvier 2006
Français
Original: anglais/espagnol

Commission de la condition de la femme
Cinquantième session
27 février-10 mars 2006
Point 3 c) i) de l'ordre du jour provisoire*
Suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle » : réalisation des objectifs stratégiques et mesures à prendre dans les domaines critiques et nouvelles mesures et initiatives : renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail

Déclaration présentée par l'International Network of Liberal Women (INLW), organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social

Le Secrétaire général a reçu la déclaration suivante, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1996.

* E/CN.6/2006/1.

06-22078 (F) 140206 150206

Déclaration

Les activités de l'International Network of Liberal Women (INLW) s'inspirent des principes de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'INLW applique ces principes qui sous-tendent eux-mêmes la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

À l'occasion de la cinquantième session de la Commission de la condition de la femme et au titre de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement de la participation des femmes au développement : instauration d'un environnement propice à l'égalité des sexes et à la promotion de la femme, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé et du travail », l'International Network of Liberal Women déclare que :

Vingt-cinq ans après l'entrée en vigueur en 1981 de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, il n'existe pas suffisamment de politiques non sexistes.

La Convention a dû être élaborée parce que la Charte des Nations Unies et d'autres instruments garants du respect des principes d'égalité et de non-discrimination n'assuraient pas concrètement les droits spécifiques des femmes.

On ne saurait garantir l'égalité de traitement entre hommes et femmes à partir de modèles préétablis par quelques hommes et femmes parvenus au même niveau, avec des statuts distincts.

À l'occasion de la quarante-neuvième session et de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action de Beijing 10 ans après son adoption et des documents issus de la session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle », il a été reconnu que l'autonomisation des femmes était le meilleur moyen d'assurer le développement et de réduire la pauvreté et que les obstacles qui subsistaient devaient être surmontés. L'INLW estime qu'il importe de reconnaître la contribution des femmes au développement. Le climat créé par les changements structurels introduits à l'heure actuelle dans l'économie et la société des pays les plus développés de l'OCDE confirme qu'ils ont besoin de l'être également au niveau mondial.

La contribution des femmes dans la sphère privée étant déjà reconnue, il convient désormais de promouvoir leur contribution à la vie économique, sociale, professionnelle et politique.

La paix, le développement et l'égalité, fil conducteur de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes organisée à Beijing sont les trois grands défis qu'auraient à relever les sociétés.

Les femmes, qui n'avaient jusqu'ici pas pu intervenir dans les changements et les processus politiques et sociaux qui influaient sur leur vie, doivent pouvoir participer à la prise de décisions aux niveaux économique, social et politique.

Les obstacles qui entravent leur participation effective à l'économie sont d'ordre structurel.

L'expérience qu'elles apportent peut être source d'espoir pour l'avenir. Elles sont bien placées pour relever les défis qui se posent, si on leur en donne la possibilité.

Travail

Il faut réussir à convaincre l'opinion publique que les hommes comme les femmes sont capables d'exercer des responsabilités familiales et professionnelles au même titre. Il conviendrait à notre avis d'éviter de faire preuve de discrimination à l'égard des femmes sur le marché du travail compte tenu du fait que cela accentue le taux de chômage dans leurs rangs ainsi que les déséquilibres source d'inégalités entre elles et les hommes ne se limitant pas au monde du travail.

L'INLW souhaite aider à sensibiliser l'opinion publique à l'importance de l'égalité des chances pour tous.

Éducation

La conférence mondiale sur l'éducation pour tous tenue à Dakar en 1990 a montré combien l'éducation des filles et des femmes était primordiale.

L'éducation de la femme est nécessaire à sa participation à la vie sociale et économique, mais indispensable pour sortir de la pauvreté dans les pays en développement.

Le droit à l'éducation a été consacré expressément par les conventions internationales et est universellement accepté.

Dans les pays dotés de politiques appropriées, la présence des filles dans le système éducatif va augmentant et tourne à l'avantage de la société, mais la majorité des adultes analphabètes recensés dans le monde sont des femmes et la plupart des enfants non scolarisés, des filles.

Santé

Force est de constater que, dans le domaine de la santé, les femmes sont également victimes de discrimination. C'est ainsi que chaque année, plus d'un demi-million d'entre elles meurent en cours de grossesse on en couches à cause des conditions sanitaires précaires.

La prise en compte des sexospécificités dans les études sanitaires peut permettre de réorienter le système de santé en s'attachant à ses aspects tant préventifs qu'éducatifs, sociaux et judiciaires.

On peut citer par exemple les soins maternels administrés aux femmes et aux jeunes filles mais le peu de cas fait de leur santé en général de la puberté à la vieillesse. Le fait est qu'elles doivent bénéficier d'un traitement différent de celui des hommes en raison de leurs particularités physiques.

L'INLW formule donc les recommandations ci-après :

– Intégrer une perspective sexospécifique dans les statistiques et fournir des services d'assistance technique en matière de présentation de rapports;

– Appliquer le principe « à travail égal, salaire égal » afin d'éliminer la discrimination fondée sur le sexe sur le marché du travail;

– Adopter des systèmes d'évaluation professionnelle fondés sur des critères non sexistes accompagnés de données sur les salaires et le chômage;

– Établir des rapports sur le pourcentage de femmes vivant en milieu rural et l'évolution de leurs conditions de vie, en tenant compte du fait que la plupart d'entre elles y habitent;

– Mettre en œuvre des programmes de formation et d'auto-assistance à l'intention des femmes des zones rurales;

– Leur permettre d'avoir la propriété des terres;

– Accorder des crédits et des prêts aux femmes en tant que personnes autonomes en leur reconnaissant la capacité de négocier des contrats;

– Financer des programmes d'alphabétisation avec la participation des femmes elles-mêmes et compte tenu de leurs intérêts;

– Faciliter l'accès à l'enseignement scientifique et à la recherche;

– Leur donner accès aux nouvelles technologies de l'information;

– Intégrer une perspective sexospécifique dans tous les programmes de santé pour que les hommes et les femmes puissent bénéficier de soins adaptés à leurs besoins;

– Adopter des mesures appropriées visant à modifier les pratiques socioculturelles, en particulier celles qui nuisent à la santé des femmes (comme la mutilation sexuelle féminine et d'autres types de mutilation, en recueillant des données sur ces pratiques et en les diffusant);

– Lutter contre la discrimination à l'égard des femmes dans les domaines de la prévention et de la lutte contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose en particulier;

– Adopter des mesures visant à permettre à la femme de participer activement à la fourniture des soins de santé primaires et aux programmes de prévention des infections les plus courantes;

– Lancer des programmes de sensibilisation à l'élimination de la violence à l'égard des femmes;

– Adopter des mesures préventives et répressives pour éliminer sous toutes leurs formes la prostitution, l'exploitation, le trafic des femmes et le tourisme sexuel dont les enfants et les femmes sont victimes.

L'éducation pour tous est le meilleur moyen d'instaurer la démocratie, de favoriser la tolérance et la paix internationale dont les principes fondamentaux sont la justice et la reconnaissance du fait que tous les êtres humains naissent libres et égaux.

Un des objectifs de l'INLW est d'engager une réflexion sur les nouvelles valeurs et les nouveaux comportements à adopter pour parvenir à la paix.

La paix, le développement et l'égalité sont les trois défis majeurs que les sociétés devront relever.

Pour ce faire, il faudra recouvrer de la mémoire historique les diverses contributions qu'ont apportées, dans l'ombre, les femmes pendant les conflits.

Les femmes sont les garantes de l'ordre social et les chantres de la paix, s'attachent à pourvoir aux besoins fondamentaux, assurent une certaine normalisation de la vie quotidienne, coordonnent l'aide fournie au titre de la coopération, organisent les ONG et se chargent de diffuser la réalité de la guerre à travers le monde.

Les femmes doivent intervenir dans la prévention et le règlement des conflits armés car elles en sont les principales victimes.

La culture de la paix, des vertus du dialogue, de l'égalité, du respect de la dignité de tous les êtres humains, notamment des femmes, constitue le moyen le plus efficace de favoriser la démocratie, la tolérance et la paix internationale.